



# Le Fonds de Garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes



« Un prêt pour les femmes,  
une garantie pour la banque »



Service des droits des femmes et de l'égalité - 2008

# Contexte et constats sur l'entrepreneuriat féminin

- En France, seulement 30% des créateurs d'entreprises sont des femmes.
- Les créatrices sont plus diplômées mais moins expérimentées.
- Les domaines d'activités qui attirent les femmes se concentrent principalement dans le secteur tertiaire

# Contexte et constats sur l'entrepreneuriat féminin

- Les femmes investissent moins d'argent dans leur projet et choisissent de démarrer avec des moyens plus modestes que les hommes.
- Près de la moitié de ces créatrices ne bénéficient d'aucun accompagnement.
- Les femmes ont plus de difficultés à accéder au crédit bancaire.

# Pourquoi le FGIF ?

- Les projets portés par les femmes sont de moindre envergure financière.
- **Or** une bonne capitalisation au démarrage = facteur de pérennité.
- L'accès au crédit bancaire peut répondre à ce besoin de renforcement des capitaux de départ.

# Objectif du FGIF

- Permettre l'accès au financement bancaire aux femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise.

Pas de recours aux garanties personnelles



# Les caractéristiques de la garantie - Critères d'éligibilité -

Critère d'éligibilité pour cibler un public important et diversifié :

=> création - reprise - développement

=> quel que soit le statut de la créatrice

=> quel que soit la forme juridique de l'entreprise

=> quel que soit le secteur d'activité

# Les caractéristiques de la garantie

## - Un cadre délimité et sûr -

- Objet des prêts = financement d'investissements ou besoin en fonds de roulement.
- 2 ans < durée des prêts garantis < 7 ans
- Montant des prêts > 5 000€

# Les caractéristiques de la garantie - Sécurisation du risque bancaire -

- Quotité garantie maximale de 70%.
- Montant de la garantie limité à 27 000 €.
- En cas de sinistre, versement à la banque de 25% du montant de la perte prévisionnelle en capital.
- A l'issue des procédures, France Active Garantie verse le solde.



# Les caractéristiques de la garantie - Coût modeste -

Coût de la garantie pour l'entreprise  
= 2,5 % du montant garanti.

# Gestion du FGIF

- Depuis 2002, le FGIF est géré par



- Le Fonds est abondé par le



# Organisation du FGIF

- 3 acteurs majeurs travaillent à la mise en œuvre du FGIF
  - Le SDFE
  - France Active et son réseau de Fonds territoriaux
  - France Initiative et son réseau de Platesformes
- Le FGIF est piloté par le SDFE
- Il est géré par France Active Garantie (Association et société financière)
- Localement le FGIF est mis en œuvre par les DRDFE et les CMDFE, les Fonds territoriaux de France Active et les platesformes France Initiative, qui sont les subdélégués du FGIF.



# Organisation du FGIF - La territorialisation-

- Un réseau de subdélégués:

=> Les fonds territoriaux France Active

=> Les plateformes France Initiative

=> Les dossiers, quel que soit le montant du prêt, sont **instruits localement** par le Fonds territorial de France Active ou la Plate Forme France Initiative et présentés au comité d'engagement local.

=> Le comité d'engagement local comprend obligatoirement un membre des services déconcentrés des droits des femmes et de l'égalité ou d'un-e représentant-e nommé-e par ceux-ci.

# Organisation du FGIF

- Avec la territorialisation :

=> Accompagnement de proximité pour une meilleure survie des entreprises

=> Expertise réalisée par un professionnel du financement de l'entreprise

=> Décision collégiale

=> Délais raccourcis

=> Accord préalable de la banque plus obligatoire

= Davantage de femmes  
dans le dispositif

# Plus globalement

- Travail en commun du SDFE, de France Active et de France Initiative sur la création d'entreprises par les femmes

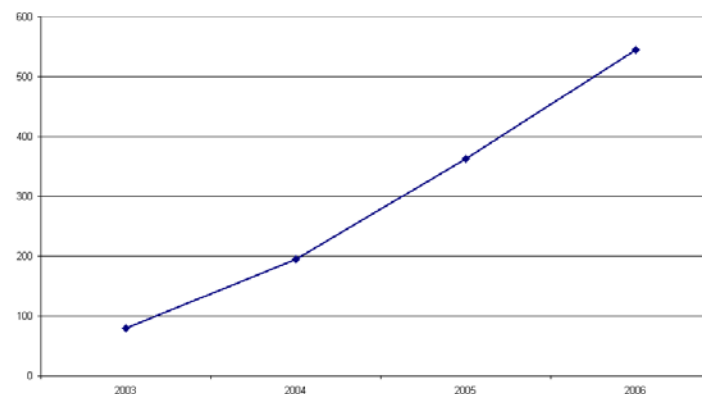
=> Signature de deux accords-cadres relatif au développement de l'entrepreneuriat des femmes, comprenant trois axes :

1. Promouvoir les projets d'entreprises portés par les femmes auprès des organismes financiers,
2. Favoriser l'accompagnement des femmes,
3. Développer l'esprit d'entreprise.

# Un dispositif en plein essor

- Augmentation constante du nombre de garanties depuis 4 ans:

- 195 en 2004
- 363 en 2005
- 543 en 2006
- 745 en 2007



- En 2006, 90% des bénéficiaires ont été accompagnées.
- **884 emplois créés/consolidés en 2007**

## Les marges de progression possibles

- Nécessité d'élargir la base des demandeuses:

=> Poursuivre la territorialisation (actuellement près de 130 subdélégués)

=> Poursuivre le travail avec les réseaux d'accompagnement

=> Approfondir le travail avec les banques

=> Améliorer l'adéquation entre les besoins des bénéficiaires et le dispositif actuel, avec la mise en œuvre des recommandations issues d'une enquête réalisée cette année sur les bénéficiaires du FGIF (communication sur le dispositif, travail sur son positionnement et structuration du suivi de l'activité).



# L'État, partenaire des créatrices d'entreprise

## - Accès des femmes au prêt bancaire

=> Effet levier du Fonds de garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes

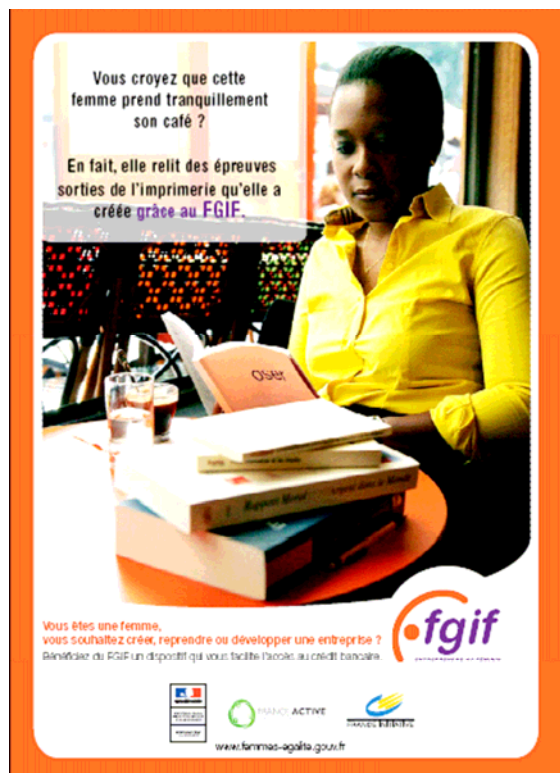


## - Un accompagnement adapté

= Réussite de vos projets

= Facteur de croissance

# Pour en savoir plus...



## SDFE

Internet : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>  
mail : [amandine.ber-ton-schmitt@sante.gouv.fr](mailto:amandine.ber-ton-schmitt@sante.gouv.fr)



## France Active

Internet : <http://www.franceactive.org/>



## France Initiative

Internet : <http://www.France-initiative.fr/>



Service des droits des femmes et de l'égalité - 2008





« Un prêt pour les femmes,  
une garantie pour la banque »

# MERCI !

## Le Fonds de Garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes



Service des droits des femmes et de l'égalité - 2008